

POSTULAT

Auteur Groupe CSPO, par le député Diego Clausen
Objet Géothermie: l'utilisation de la chaleur du sol
Date 13.06.2013
Numéro 4.0046

La géothermie deviendra une importante source d'énergie, mais son utilisation n'est toujours pas réglementée à l'échelle cantonale.

Raison pour laquelle nous enjoignons le Conseil d'Etat d'édicter des prescriptions relatives à l'exploitation, aux droits d'utilisation et à la possession.

De même, nous demandons au Conseil d'Etat de prévoir des mécanismes d'encouragement pour l'utilisation de la géothermie et d'établir un règlement correspondant.

Conclusion

La question qui demeure en suspens est la suivante : à qui appartient l'énergie si elle est issue d'une propriété privée et qu'elle est utilisée pour la collectivité ?